



DECLARATION PREALABLE AVEC PRESCRIPTIONS DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

P2026 AR28

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		DP0120842600012
Déposée le : 01/06/2026	Complétée le : 10/06/2026	SURFACE DE PLANCHER : 0M ² NOMBRE DE LOGEMENTS CREES : 0 DESTINATION : HABITATION
Par :	Monsieur GANDOLFI LAURENT	
Demeurant à :	15 avenue des Cascades 12100 Creissels	
Pour :	Réfection de toiture	
Sur un terrain sis :	15 Avenue des Cascades AE-0163	

Monsieur le Maire de CREISSELS,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 421-1 et suivants, R. 111-2, R. 421-1 et suivants,
 VU le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat & Déplacements approuvé par délibération de la Communauté de Communes Millau Grands Causses en date du 26/06/2019,
 VU la déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du PLUi-HD approuvé par délibération de la Communauté de Communes Millau Grands Causses en date du 20/09/2022,
 VU la modification n° 1 du PLUi-HD approuvée par délibération de la Communauté de Communes Millau Grands Causses en date du 19/09/2023,
 VU la révision allégée approuvée par délibération de la Communauté de Communes Millau Grands Causses en date du 29/05/2024,
 VU la modification n° 2 du PLUi-HD approuvée par délibération de la Communauté de Communes Millau Grands Causses en date du 28/05/2025,
 VU la demande de déclaration préalable susvisée,

ARRETE

ARTICLE UN : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une DECISION DE NON-OPPOSITION, sous les réserves mentionnées aux articles suivants :

ARTICLE DEUX :

Le matériau utilisé pour la couverture devra respecter les tonalités traditionnelles des toitures environnantes pour une intégration réussie.

ARTICLE TROIS :

La permission de voirie (échafaudage sur le domaine public) devra être obtenue avant tout commencement des travaux auprès des services techniques municipaux.

CREISSELS, le 15 JUIN 2026

Monsieur le Maire
Jean-Louis CALVET



Remis en main
propre le 15-6-26

DP0120842600012 - 1/2

Dépôt affiché en Mairie le :

Décision affichée en Mairie le :

Décision transmise en Préfecture le :

15 JUIN 2026

15 JUIN 2026